Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 90 (1963) **Heft:** 2 [i.e. 2-3]

Artikel: Le patois et un brin d'histoire vaudoise

Autor: Ed.H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-233204

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le patois

et un brin d'histoire vaudoise

En 1814, Joseph, l'ex-souverain d'Espagne, devint propriétaire du château de Prangins. Ce fut après l'abdication de Napoléon et son départ pour l'île d'Elbe. Huguette Chausson, à qui nous empruntons ces quelques extraits d'un spirituel article qu'elle vient de publier dans la Feuille d'Avis, expose: cela suffit pour mettre en émoi les chancelleries étrangères et la cour de France en particulier. On soupçonne Prangins d'être le centre d'un complot bonapartiste que le canton de Vaud favorise.

Dès février 1815 la pression de la France et des puissances alliées s'accroît. Joseph doit absolument quitter la terre vaudoise. Une arrestations s'impose. Le gouvernement avise. Mais cette arrestation devait se faire avec tout le tact possible. C'est le Conseil d'Etat in corpore qui se rendrait à Prangins. Le jour fixé, les conseillers arrivent au château en grande tenue. Le voyage se fera en « berline du Conseil d'Etat ». Sur un banc fixé à l'arrière prennent place les huissiers. Un dîner est prévu à Rolle, où l'aubergiste a été prévenu. Or, l'aubergiste est bonapartiste et il connaît bien le maître de Prangins. Il lui envoie un messager afin de le prévenir du danger qu'il court. Il faut absolument retarder cette arrestation.

L'aubergiste interpelle son domestique : « Va vito doutà l'écrou d'onna ruva dè cllia grôcha berlina. Tè deri prau porquiè. (Va vite ôter l'écrou d'une roue de cette grosse berline, je te dirai plus tard pourquoi.)

Le valet le regarde, plutôt estomaqué! « Va lâi, tè dio. Tè vu fére vère coumein on rinvèsse on governèmin. (Va, je te dis, je vais te faire voir comment on renverse un gouvernement.) Alors, il y va! Peu après, le Conseil d'Etat se rembarque, les huissiers se hissent et les quatre chevaux trottent.

Pas longtemps! A la sortie de Rolle, la roue prend la poudre d'escampette ; la berline se couche sur le flanc et les treizc conseillers sont dans le fossé. Les deux huissiers se débattent dans les églantiers...

Après tout, cette affaire diplomatique se terminait au mieux. Tout d'abord, Joseph Bonaparte était déjà parti au moment de l'intervention du Conseil d'Etat. Et la France royaliste et ses alliés ne pouvaient rien reprocher au gouvernement vaudois qui était parti in corpore pour arrêter Joseph Bonaparte. Dès lors, tout rentra dans l'ordre.

Ed. H.

Humour

Un inspecteur d'école en tournée de visite dans une contrée souffrant de l'alcoolisme :

- Je n'ai pas besoin de vous recommander, dit-il à l'instituteur, de mettre vos élèves en garde contre les dangers de l'alcoolisme.
- Soyez tranquille, monsieur l'inspecteur, je les exhorte tous les jours à ne pas se livrer à l'ivrognerie... avant d'avoir atteint l'âge de raison...

Prévoyance féminine

Un boucher qui se mourait dit à sa femme:

- Vois-tu, Justine, si je meurs, je te conseille d'épouser notre garçon-boucher Jacques, c'est un brave type et, tu sais, dans notre métier, il faut un homme!
 - Hélas, mon cher, dit-elle, j'y pensais!